

---

# WALCOURT

## *Opération de Développement Rural*

### Compte-rendu de la 10<sup>ème</sup> séance de la CLDR

*Salle communale de Thy-le-Château | 22 février 2024*

---

**Présents : voir annexe 1**

**Principaux acronymes :**

AWaP	Agence wallonne du Patrimoine
BEP	Bureau Economique de la Province
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GT	Groupe de Travail
INASEP	Intercommunale Namuroise de Services Publics
ODR	Opération de Développement Rural
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Programme Communal de Développement Rural

#### Introduction

Madame LECLERCQ souhaite la bienvenue aux membres. Elle annonce le décès d'un des membres de la CLDR, Monsieur Guy BERNARD et lui rend hommage. Elle propose ensuite un temps de recueillement en respectant une minute de silence.

La FRW énonce ensuite l'ordre du jour de la réunion et accueille les deux nouveaux membres de la CLDR présents. Madame DRUSZCZ et Monsieur BAILLEY se présentent brièvement.

#### Approbation du PV de la réunion du 7 décembre 2023

Les membre de la CLDR ayant reçu le compte-rendu de la 9<sup>ème</sup> réunion par voie de mail approuvent le document.

## Retour sur la défense du dossier du PCDR au Pôle Aménagement du Territoire

La FRW annonce tout d'abord une bonne nouvelle, à savoir l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, pour une durée de validité de 10 ans en date du 8 février dernier (lettre de la Ministre TELLIR envoyée à la Ville – en attente de l'Arrêté du Gouvernement).

La Défense du dossier au Pôle Aménagement du Territoire est ensuite explicitée :

- Les grandes parties de la présentation sont citées
- Les membres de la Délégation sont présentés
- L'avis positif du Pôle est projeté

La parole est donnée ensuite aux personnes de la délégation. Madame DARDENNE explique son ressenti et son étonnement sur le degré de technicité des échanges qui ont eu lieu lors de cette défense. Le caractère fastidieux de cette expérience est souligné, tout comme des questions parfois « lointaines » des préoccupations du PCDR de la Commune.

Monsieur LOSSEAU et Madame LECLERCQ expliquent également les questions soulevées par le Pôle (participation citoyenne et aménagement du territoire) et les profils des différents intervenants du Pôle qui ont leurs propres sensibilités et priorités (aspect précis des approches des membres du Pôle).

## Rapport annuel 2023 de l'ODR précédente

La FRW précise que la Commune est tenue d'envoyer chaque année le rapport annuel de la précédente Opération de Développement Rural, et ce avant le 31 mars. Ce rapport doit être approuvé par la CLDR et le Conseil communal.

Ce rapport comprend un état des lieux des projets en cours, un bilan des projets réalisés et les activités de la CLDR durant l'année écoulée.

Pour la Commune de Walcourt, deux projets sont encore en cours de finalisation : l'aménagement de la salle Le Palace à Laneffe et la création d'une maison des associations dans la Maison Solbreux à Walcourt.

Ces deux projets sont détaillés par la FRW et la Commune et des échanges ont lieu sur ceux-ci.

### **Salle le Palace à Laneffe :**

- La localisation de la salle est présentée.
- Des photos de l'état avant/actuel de la salle sont projetées.
- Les différentes étapes dans l'élaboration du projet et les problèmes rencontrés par la Commune, à savoir le redressement judiciaire de la société en charge du premier lot des travaux sont exposés (le marché de travaux comporte deux lots : le 1<sup>er</sup> comprend le gros œuvre et les abords, le 2<sup>ème</sup> les techniques spéciales).
- La Commune a reçu un subside de 740.000€ du Développement Rural en 2012. Un nouveau marché de travaux sera lancé cette année pour désigner une nouvelle société

pour finaliser le lot 1. Un budget de 400.000€ est prévu au budget annuel extraordinaire de la Commune. La date de la fin des travaux n'est pas encore connue.

- Les plans du projet sont présentés aux membres.
- Des discussions ont lieu sur le suivi des projets par la Commune et la complexité parfois de ceux-ci : la Commune suit parfois les projets en interne mais fait appel également à des sociétés plus spécialisées quand cela est nécessaire (intercommunales, bureau d'études, etc.). Il est précisé également que l'auteur de projets (bureau d'études, architecte, etc.) est tenu de suivre de près les chantiers et que des réunions de chantiers ont lieu toutes les semaines pour vérifier l'état d'avancement des travaux et les soucis éventuels.

#### **La création d'une maison des associations dans la Maison Solbreux :**

- La localisation de la salle est présentée.
- Des photos de l'état avant/actuel de la salle sont projetées.
- La Convention a été signée par le Ministre COLLIN en 2016 (promesse de subsides).
- Les différentes étapes administratives du projet sont exposées par la Commune (désignation de l'INASEP comme auteur de projet, marché de travaux lancé en 2018 car un problème de stabilité a été constaté, l'intervention de l'AWaP (l'Agence wallonne du Patrimoine, SPW) car la façade est classée, la fin de la mission de l'INASEP vu les exigences de l'AWaP, la désignation du BEP pour désigner un nouvel auteur de projet, réunions successives avec l'AWaP pour trouver un accord sur les aménagements proposés, etc.). A ce stade, l'AWaP n'a pas encore émis un avis favorable sur l'avant-projet mais une réunion est prévue en mars. L'avant-projet sera présenté à la CLDR lorsque l'AWaP aura émis un avis positif.

#### **Retour sur le travail de la CLDR à propos de 3 Fiches-projets « Nature »**

Monsieur NAVAUX prend la parole en précisant que lors de la précédente législature, il suivait les travaux de la CLDR. Il a en charge maintenant l'ex-PCDN (BiodiverCité) et est président du CPAS. Les 2 projets expliqués précédemment sont des gros projets mais la précédente CLDR a travaillé également sur de plus petits projets pour avoir des résultats plus rapidement. Il précise que selon lui, un des rôles des échevins de la CLDR est d'être le relais entre la CLDR et le Collège et que ceci est parfois compliqué étant donné la lenteur des projets, due à la complexité des démarches administratives. Il explique que la Commune n'a pas toujours les moyens d'engager des personnes avec des compétences très pointues (ingénieur, architecte, etc.) car cela coûte cher et que la Commune n'a pas assez de projets pour les occuper à temps-plein. C'est pourquoi elle fait appel à des compétences en externe (ex : INASEP, BEP, bureau d'études, etc.). Il souligne néanmoins les compétences et qualité du personnel communal qui suit les projets au quotidien.

La FRW reprend ensuite les différents projets sur lesquels la CLDR s'est penchée lors de la dernière réunion :

#### **➤ Projet 2.4 : Augmentation du réseau de haies et du nombre de vergers**

La FRW rappelle les grandes idées inscrites dans la fiche-projet et précise que la Commune vient d'obtenir un subside de la Ministre TELLIER d'environ 60.000€ pour

planter des haies et arbres sur son territoire, ce qui permettrait de concrétiser ce projet. Plusieurs personnes s'interrogent sur l'existence d'une cartographie des zones déjà plantées par la Commune. L'agent technique, Monsieur DEROOVER, a effectué ce travail. Pour l'instant, la Commune souhaite planter une zone moins riche en biodiversité aux environs de Clermont et Mertenne. Il est proposé de planter cette zone et, avec les subsides restants, d'identifier d'autres zones de plantation.

Un membre s'interroge sur la propriété des terrains pour les plantations effectuées par la Commune. Il est précisé que les plantations de la Commune ne peuvent s'effectuer que sur terrains publics. Des subsides existent pour les propriétaires privés :

<https://yesweplant.wallonie.be/home.html>

<https://yesweplant.wallonie.be/files/Documents/Documentation/A4-Vademecum-Plantations-FR-072022.pdf>

La Commune est parfois propriétaire de bordures de route assez larges, souvent exploitées par des agriculteurs. Des concertations ont lieu en amont avec ceux-ci pour préciser la localisation des haies, notamment en fonction des contraintes techniques. Par la suite, si des plants sont arrachés volontairement, l'agent constatateur émet des PV avec des sanctions à la clé.

La problématique de l'entretien des haies est soulevée. Actuellement 2 à 3 personnes sont en charge de l'entretien des plantations et des sentiers dans la Commune. Etant donné l'étendue du territoire communal, le travail est conséquent. Si on augmente le réseau de haies, il faudra probablement engager de nouvelles personnes pour le suivi. Ceci a un coût pour la Commune.

Les haies jouent aussi un rôle clé dans la gestion des coulées de boue et eaux de ruissellement. Elles ont donc aussi un intérêt pour l'agriculteur et la Commune (les dégâts engendrés par des inondations et coulées de boue peuvent être très importants).

Plusieurs membres soulignent que des actions de sensibilisation pourraient être menées auprès des privés pour les sensibiliser à la plantation de haies en bordure de propriété, avec des espèces indigènes ayant un attrait pour la biodiversité. La Commune précise que lors de la délivrance d'un permis d'urbanisme, il est demandé aux propriétaires de planter des haies avec des espèces indigènes. La liste de ces espèces est reprise en annexe des permis délivrés. La Commune stipule également que les travaux d'arrachage et abattage de haies et arbres doivent parfois être précédés d'une autorisation auprès du service urbanisme de la Commune.

Une page du bulletin communal pourrait être utilisée pour la sensibilisation de citoyens sur cette thématique avec des informations pratiques (subsides, essences indigènes, etc.).

**➔ A l'issue de ces échanges, il est décidé que Monsieur TOURNAY et Monsieur DEROOVER organisent une réunion technique entre les bénévoles du PCDN et les membres motivés de la CLDR, pour avancer dans la localisation des futures plantations.**

Concernant les vergers, la Commune signale l'existence d'un verger planté par la Commune (Les Petons). La Commune a signé des conventions avec plusieurs exploitants.

### ➤ **3.1 Réalisation d'un cadastre immobilier et naturel de la Commune**

Les contributions de membres de la CLDR lors de la dernière réunion sont passés en revue.

La Commune précise qu'un cadastre du patrimoine immobilier de la Commune a été réalisé il y a 5 ans (localisation, état des lieux, etc.). Il faudrait donc mettre à jour ce dernier. Celui-ci comprend également les églises.

Un membre signale qu'un lien devrait être fait avec la fiche-projet 2.4.

La Commune va entamer la réalisation d'un Schéma de Développement Communal (SDC) et dans cet outil urbanistique, toute une série de cartes vont être créées sur diverses thématiques et des couches cartographiques seront données à la Commune. Elles pourront donc être utilisées pour la concrétisation de cette fiche-projet.

Les personnes intéressées par les données existantes de la Région sur le territoire wallon peuvent consulter le site *WalOnMap* :

<https://geoportail.wallonie.be/home.html>

### ➤ **3.9 Mise en place d'actions pour tisser du lien entre agriculteurs, consommateurs et citoyens**

Les contributions de membres de la CLDR lors de la dernière réunion sont passés en revue.

La Commune précise qu'une charte a été créée par l'ADL et qu'elle est distribuée aux nouveaux habitants.

### ➤ **3.30 Création de potagers/vergers collectifs**

Les contributions de membres de la CLDR lors de la dernière réunion sont passés en revue.

Il est précisé que le GAL apportait son aide dans ce genre de projets et était un soutien précieux.

Il existe un jardin collectif dans la Commune et prochainement des personnes porteuses d'un handicap mental viendront travailler dans le potager. Les scouts de Walcourt viennent également y cultiver une petite parcelle pour récolter des légumes pour leur camp.

## Divers

Un membre se demande si une nouvelle réunion thématique sur la sécurité routière sera programmée prochainement. Il est précisé que les différents points noirs ont déjà été identifiés dans le cadre du travail de la CDLR (cartographie collaborative) et du GT sécurité routière. Ceux-ci ne sont pas encore tous résolus.

## Clôture de la réunion

Madame LECLERCQ clôture la séance en remerciant les membres de la CLDR. Elle précise qu'une réunion sera organisée prochainement entre les bénévoles du PCDN et les membres de la CDLR et que la Commune va maintenant réfléchir à la programmation future des projets du PCDR étant donné l'approbation de ce dernier par le Gouvernement wallon.

Pour le Bureau Régional ESEM  
de la Fondation Rurale de Wallonie

Xavier PAULY – Amandine SENTÉ  
Agents de Développement

### Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Xavier PAULY - Amandine SENTÉ

Rue de France, 66 - 5600 Philippeville

Tél 071 66 01 90

[x.pauly@frw.be](mailto:x.pauly@frw.be) ou [a.sente@frw.be](mailto:a.sente@frw.be)

**Annexe 1 : Participants**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Elu</b>	<b>P = Présent.e E = Excusé.e</b>
ANTOINE	Jean-Marie		
BAL	Dominique		
BAILEY	Sam		P
BELLE	Zoé	x	
BOLLE	Jean-Nicolas	x	
BOUCKAERT	Vanessa		
BRASSART	Benoît		E
BROUSMICHE	Laurent	x	
BULTOT	Philippe	x	
CANON	Jean-Marie		
CHINTINNE	Thierry	x	
COLLE	Rudy		
COUVREUR	Nathalie		
CROISIER	Vincent		
DARDENNE	Aurélie		P
DECOCK	Jean-Claude		
DECOUVREUR	Christian		P
DEMILY	Hugues		P
DERMIENCE	Ferdi		
DERYCKE	Fernand		
DRUSZCZ	Patricia		P
DUPUIS	Fabienne		E
FRANC	Lionel		P
GERAIN	Claude		E
GERIN	Philippe		
GEUBEL	Marc	x	
GRIMALDI	Mario		
HALLAERT	Christine		
HENDSCHEL	Cécile		P
HENDSCHEL	Aurélie		E
HENRARD	Ludovic	x	
JACQUES	Noël		
JOUNIAUX	Valérie		P
JOUNIAUX	Jacky		E
LAPÔTRE	Sabine		
LECLERCQ	Nathalie	x	P
LIESSENS	Thierry	x	

Nom	Prénom	Elu	P = Présent.e E = Excusé.e
LORENT	Philippe		P
MABOGE	Claude		
MARCHAL	Vanessa		
MASSART	Pierre		
MASSET	Bénédicte		
MATHOT	Michel		P
MOLLET	Béatrice		E
OTOUL	Joris		
PETIT	Pauline		
PETIT	Jean-Pierre		
PIERARD	Jacques		
POULIN	Christine	x	
PREYAT	Nicolas	x	
ROCHET	Bernadette		
ROLIN	Jean-Damien		
SCHOOAERT	Caroline		
SELVAIS	Bernadette	x	
STIEVENART	Baudouin		E
VANDENEUCKER	Karine	x	
WATTELET	Pascale		E
YERNAUX	Illyès		

Ainsi que :

- M. NAVAUX, Président du CPAS en charge du PCDN
- M. LOSSEAU, agent relais de la Commune
- M. TOURNAY, éco-conseiller de la Commune
- M. Xavier PAULY, Agent de Développement de la FRW
- Mme Amandine SENTE, Agent de Développement de la FRW